



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 5 novembre 2012, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

Le maire mentionne qu'il enregistre la séance à des fins personnelles.
La séance est enregistrée par le directrice générale.

Sont présents : Ghislain Daigle, maire
 Jean-Pierre Lacoursière, conseiller

Sont absents : Jacques Caron, conseiller
 Johanne Guimond, conseillère
 Stéphane Dusablon, conseiller
 Gilbert Lemelin, conseiller
 Régis Lemay, conseiller

Soixante et onze personnes sont présentes.

Le maire mentionne qu'il n'y a pas quorum et que la séance régulière est close. Il mentionne également qu'il libère la directrice générale, il est 20 h 10.

Le maire invite les gens dans l'assistance à rester pour discuter et émettre leurs commentaires.

Ghislain Daigle
Maire

Diane Laroche
Directrice générale

